

70.
ACAD.

LUGD. BAT.

BIBL.

Monsieur,

Je vous ai écrit il y a peu de jours par les^e du Fayen
Coq, & ayant en lettre de Monsieur de Hauterive qui
me promet toute bonne volonté pour le recommander à
Son Altesse; par laquelle aussi il me donne confid de
vous prier de vous joindre avec-lay, esprant que celiuy
sera une bonne aide pour libérer des importunités de
Capre Montrouais, de l'en décharger en partie sur moy de
sur le crédit de mes amis, j'espens la hardiesse de vous
supplier de ne refuser point cette adjunction en mon nom
à ce gentil-homme; et pour cet effet vous envoiez
memoire ci joint, pour informer son Altesse selon vos
prudences aprèz communication avec Monsieur de Hauterive,
qui destre que le tout soit tenu secret. Vous aurez bien-
tost, si desja ne l'avez, vos despachier à la Haye. Mons.
Bormius doit faire d'Erecht qui vous entendra de
tout, & vous porte aussi la dédication de la despence
ordinarie du Collège & escole; laquelle ne va pas
jusques à dix mille florins. Ce sera pour adoucer
avec Monsieur de Henriet, a ce qu'il faudra proposer
à son Altesse en lieu de temps, que vos prudences sauront
bien choisir. Je prie Dieu que en cela et toutes autres
affaires publiques de particulières il bénisse votre employ.

Hug. 37.

Et favorise toutes vos actions d'honneur succés, tel
que le lay demande,

Le 17 April 1647.

Monseigneur le Comte de Breda ne trouve pas que
les ordonnances et régulations de son état soient assez

suffisantes pour faire la paix dans les provinces

qui sont en révolte, et qu'il faut faire des réformes

et améliorations dans l'état pour faire la paix.

Il a été décreté par le conseil de l'état que

les ordonnances et régulations de l'état soient

Monseigneur le Comte de Breda pour faire la paix.

Il a été décreté par le conseil de l'état que

les ordonnances et régulations de l'état soient

améliorées et renouvelées pour faire la paix.

os très-humble & obéissante

Seigneur, André Rivet.

De Breda le

17 April 1647.

depuis que j'ai reçu la permission de me conformer
aux ordonnances et régulations de l'état pour faire la paix.

Le 17 April 1647.

A Monsieur,

Monsieur de Zuylichem
Conseiller & Secrétaire
Général des Finances.
A La Haye.

Je Supplie Monsieur de Zuylicheim de representera son
Altesse qui il y a pres de huit ans que le s^e du Fayen
la Coq Gentil-homme de poitou, Cousin de M^r Rivet est
en la Colonelle de Monseur de Haute-rive, & qu'ilz
y ont este trois freres ensemble, desquels deux se sont volés
partie par indisposition, partie s'ennuyans de la longeur de
temps & de la dépense qu'ilz faisoient sans avancement.

Leur acte ci a demeure sur l'assurance que Monsieur
de Haute-rive, qui cognoit leur maison m'a donné de
le recommander pour la première charge d'enseigne vaquante.

On tient que l'enseigne de Monsieur de Monnevais est
mort à Paris. L'oncle est à la Haye pour la demander pour
un jeune garçon sortant de page de ch^r Mons. de
Beuvrard duquel il implorera la faveur.

Je le tiens néanmoins si équitable qu'il n'estima jamais
raisonnable qu'un jeune garçon qui n'a encore rien vu
soit préféré à un gentil-homme qui a vécu cinq ou six
campagnes et a été tout-jour en la colonelle, & qui a
bon témoignage de sage conduite & de vaillance, & qu'il
ne vaudrait pour cela prévenir son Altesse.

Hug. 37.

Devant que le neveu de Mons. de Monnerville ait passé
un an ou deux en cet exercice, ses amis luy pourront procurer
de l'avancement sans préjudice de personne. Et s'il avoit les
avantages qu'a le s^r du Fayen, ceteris paribus, j'entendroy
qu'il y avoit de la raison de le préférer à cause de la
proximité. Mais n'y ayant la moindre apparence, le d^r
s^r de Monnerville ne pourra justement se plaindre, si celuy
qui a longuement servi, & qui a bon témoignage & approbation,
de Mons. son Colonel est préféré.

J'adjoint Leray aussi qu'il est d'une famille nombreuse
en enfans bien nourris aux armes. Qu'il y en a au moins
deux en la Colonelle de Monsieur des Loges, & que
cela ferait grande couraige a ceux qui ont moyen de se
bien faire, & se tenir en honneur de équipage, si on n'avoit
égard aux occasions de leur avancement.

Je supplie Monsieur de Zuylicheim de se joindre avec Monsieur
de Hauterive, pour représenter cela de ma part a Son
Altéssse laquelle obligera avec moy toute une grande famille
capable de bien servir.

Si monsieur s^r de Zuylicheim le trouve a propos de qu'il apprendre
que Monsieur de Beittencourt s'en interroge, il luy pourra aussi re-
présenter de ma part ce que dessus, & luy dire que je suis fondé

en cela sur une promesse de long temps de Mons. Le
Colonel, de souvent reiterée. Ce que je remets a sa
prudence.

*Mémoire pour Monsieur
de Guylcheim.*